

La maison Greder en attente d'une décision de justice

Suite au recours déposé le 6 mai auprès du tribunal administratif de Strasbourg, les protagonistes ont pu fourbir leurs armes. Après une première séance à huis clos, une audience en référé s'est tenue vendredi avec un représentant de chaque partie. Le jugement devrait tomber dans les prochains jours.

Depuis la parution de notre article le 17 mai sur le recours de la démolition de la maison Greder à Geudertheim, de nombreux courriers et prises de position ont été enregistrés.

■ Une lettre ouverte aux grands politiques de la région

Le 25 mai, le président de l'ASMA, Bernard Duhem, a adressé une lettre ouverte à tous les responsables politiques d'Alsace (la préfète Josiane Chevalier, Jean Rottner, Frédéric Bierry, Guy-Dominique Kennel), leur demandant d'intervenir pour sauver cette maison de 1662.

■ La conservation des monuments historiques

Jean-Jacques Schwien, président de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace (SCMHA), a écrit le 25 mai au maire Pierre Gross : « Je sais qu'elle est en bon état et



Avec le maintien de la maison, la perspective urbanistique de la rue du Général-de-Gaulle serait préservée. Photo DNA/Eva KNIERIEMEN

de ce fait, l'argument de l'insalubrité ne peut être avancé. C'est une maison représentative de la reconstruction de l'immédiat après-guerre de Trente ans ».

« N'y aurait-il pas moyen de garder ce lien, de réfléchir à une combinaison intégrant dans un groupe scolaire cet objet emblématique de l'histoire de la vie de nos campagnes et porteur d'un énorme potentiel éducatif ? », poursuit-il.

Et de conclure : « Pour éviter de perdre entièrement les traces de cette histoire, notre société signale ce permis de démolir à la DRAC ce jour même pour, au minimum, engager une demande de diagnostic archéologique sur l'intérêt patrimonial de cette mai-

son ».

■ La fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace

Jean-Georges Guth, président de la FSHAA, a adressé, également le 25 mai, une lettre ouverte au maire de Geudertheim dans laquelle il précise : « C'est une maison à colombages sur trois travées, qui a résisté à l'usure du temps. Sa structure est saine et elle a été habitée jusqu'au début du XXI^e siècle. Elle se caractérise par une originalité : en effet, il y a une double inscription de sa date de construction [...] ce qui est rare. Vous avez préempté cette maison pour faire une extension du groupe scolaire. C'est un projet

louable et utile, qui aurait pu se réaliser par l'aménagement intérieur et son utilisation à des fins pédagogiques. »

■ L'avocat de la commune de Geudertheim

Également le 25 mai, l'avocat Nicolas Olszak a contacté les *Dernières Nouvelles d'Alsace* au nom de la commune de Geudertheim pour « apporter des éléments complémentaires, ainsi que rétablir certains faits, afin de "raison garder" et de faire retomber la polémique qui, actuellement, porte atteinte à la réputation de la commune ». L'avocat précise ainsi que l'intitulé maison Greder peut « laisser croire à une appellation d'usage témoin d'un riche héritage du passé, comme peut l'être la maison Kammerzell à Strasbourg ». Madame Greder était effectivement la dernière propriétaire de la maison et la commune a ainsi désigné le bâtiment au moment de son acquisition en 2017. D'ailleurs, la photo jointe à l'article apporte la preuve qu'il ne s'agit nullement d'un bâtiment prestigieux mais d'une bâtisse humble témoignant néanmoins d'une riche histoire.

L'avocat note que la maison n'est pas mentionnée dans le répertoire du patrimoine des communes du Bas-Rhin et ajoute que l'étude de Michel Knittel « parle

de tout sauf de la maison dont il est question », ce qui est largement exagéré. L'auteur la situe dans son contexte historique en retraçant la généalogie de ses habitants. Après d'autres arguments (non-classement comme monument historique, etc.), l'avocat évoque « un état de délabrement avancé qui rend [son] usage et [sa] réhabilitation totalement impossible ».

■ L'expertise d'un architecte

Sur ce dernier point, l'ASMA intervient à nouveau en missionnant Hubert Claudel, ancien architecte expert près la cour d'appel de Colmar, d'une expertise. Dans son courrier daté du 28 mai, il relate le bon état de conservation de la toiture, de l'ossature bois et la nécessité de reprise partielle pour les maçonneries. Il conclut : « Il est tout à fait possible de la restaurer avec un budget raisonnable ». Pour l'intérieur, il se base sur des photos réalisées fin avril par un charpentier, le maire lui ayant interdit l'accès fin mai. Ainsi, selon lui, le cloisonnement des pièces est sain, le solivage intérieur des plafonds en bon état et les planchers, à refaire, ne présentent pas de danger. L'expert suggère d'ailleurs de conserver la bâtisse, même raccourcie de la partie arrière longue de 6,20 m, rajoutée ultérieurement. Sa destruction fe-

rait d'ailleurs réapparaître le deuxième pignon à colombages, d'origine et parfaitement conservé.

Cette dernière suggestion permettrait, selon les experts de l'ASMA, d'envisager l'intégration du bâtiment dans le projet d'école que personne ne conteste. « Les architectes du patrimoine et les ingénieurs de notre association sont prêts à apporter bénévolement leur contribution pour trouver les moyens d'intégrer cette maison dans le projet envisagé », peut-on lire dans les courriers adressés aux élus. Voilà un compromis validé par l'ASMA qui ne retarderait pas les travaux de l'école.

Eva KNIERIEMEN

HÔTELRESTAURANT**
Le Cleebourg

Route du Vin – 67160 ROTT
Samedis à thème: Repas de midi

⇒ 13.06 : Dampfnudle	12€
⇒ 20.06 : Menu Créole	18€
⇒ 27.06 : Marche d'été (inscription limitée)	22€
⇒ 04.07 : Couscous royal	15€

TERRASSE AVEC VUE PANORAMIQUE
OUVERTE EN CONTINUE

www.lecleebourg.com

Uniquement sur réservation

Tél. : 03 88 54 94 80 Suivez-nous sur